

# GARANTIE DE RÉUSSITE PROFESSIONNELLE

## QU'EST-CE QUE LA GARANTIE DE RÉUSSITE PROFESSIONNELLE ?

Avec la garantie de réussite professionnelle, les participants n'ayant pas trouvé d'emploi dans les 18 mois après leur formation sont éligibles un remboursement de 50 % du coût de la formation.

## QUI EST CONSIDÉRÉ COMME UN PARTICIPANT ÉLIGIBLE ?

Pour être éligible, vous devez répondre aux critères suivants :

- Vous devez être légalement autorisé à travailler dans l'un des pays suivants à la fin de votre formation :
  - Royaume-Uni
  - États-Unis
  - Canada
  - Australie
- Vous devez être âgé de 21 ans ou plus au début de votre formation.
- Vous devez être titulaire du baccalauréat avant de commencer la formation.
- Vous devez avoir suivi une formation professionnelle, ou avoir effectué un projet de recherche d'une durée minimale de 24 semaines sur un projet désigné.
- Vous devez vous soumettre aux responsabilités décrites ci-dessous.

Si vous ne répondez pas à tous les critères ci-dessus, vous ne serez pas considéré comme éligible pour la garantie de réussite professionnelle.

## OFFRE D'EMPLOI ELIGIBLE - DEFINITION

Sera considéré comme éligible tout emploi ou offre d'emploi qui réponde aux 5 critères suivants : période, rémunération, secteur d'activité, type d'emploi et présentation de l'offre.

### 1. PERIODE

L'offre d'emploi doit être reçue dans les 18 mois suivant la fin de votre formation.

### 2. RÉMUNÉRATION

Une rémunération acceptable est une offre qui comprend un salaire de base, un taux horaire ou une commission. La rémunération acceptable peut également prendre la forme d'une allocation pour les déplacements, les repas et le logement à la place ou en même temps que le salaire. Tout revenu suffisant pour couvrir les frais de voyage, de repas et de logement est considérée comme une rémunération acceptable.

### 3. SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les offres d'emploi incluant un impact social, environnemental, des activités en ONG, en organismes de bienfaisance ou dans un secteur similaire sont acceptées. L'organisme se réserve le droit de prendre la décision finale sur les emplois qualifiés. Si vous acceptez une offre d'emploi dans un secteur sans rapport avec ces activités, cette garantie ne s'appliquera pas.

### 4. TYPE D'EMPLOI

Une offre d'emploi est considérée comme acceptable si le statut de travail qu'elle confère est à temps plein, à temps partiel, en freelance, sous contrat, en apprentissage, en stage, en tant qu'entrepreneur indépendant ou en tant que travailleur indépendant.

### 5. PRESENTATION DE L'OFFRE

L'offre d'emploi peut être faite verbalement ou par écrit. Pour les travailleurs indépendants, aucune offre formelle n'est requise.

## QUELLES SONT MES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE PARTICIPANT ?

Les participants s'engagent à accomplir les tâches, suivre les obligations et accepter les responsabilités qui lui incombent avant, pendant et après la formation.

#### AVANT LE PROGRAMME :

- Payer l'intégralité des frais de formation
- Suivre avec assiduité et valider les cours en ligne suivants :
  - Leading Teams for Impact (Management et Leadership)
  - Formation spécifique au projet (conservation marine, conservation de la vie sauvage ou développement communautaire).
  - Formation spécifique à la destination

#### PENDANT LE PROGRAMME :

##### Pour tous les participants :

- Effectuer tous les travaux demandés par le superviseur
- Montrer un comportement général conforme aux attentes de l'organisme
- Assister à 100% des travaux sur les projets prévus

Pour les participants aux projets de recherche, vous devez également :

- Obtenir une validation de vos travaux de recherche ou de votre thèse

Pour les participants aux formations professionnelles, vous devez également :

- Obtenir une validation des travaux sur les projets assignés par nos partenaires

Seront automatiquement exclus de cette garantie les cas suivants :

Les participants ayant reçu des sanctions disciplinaires (avertissements verbaux, écrits ou expulsion) pour quelque motif, cela comprend, avoir enfreint les conditions générales de l'organisme, le code de conduite, les consignes sur les risques ou d'autres règles de santé et de sécurité.

Les participants ayant interrompu leur programme pour quelque raison que ce soit, cela comprend des complications médicales (y compris la santé mentale), un cas de force majeure ou d'autres cas ayant mené à l'annulation ou la réduction du temps du programme.

**APRÈS VOTRE PROGRAMME :**

Dans les 90 jours suivant la fin de votre programme, vous devez :

- Réussir votre formation en ligne sur les carrières en développement durable
- Assister aux deux sessions avec votre coach carrière et terminer tous les travaux pertinents
- Mettre à jour votre profil LinkedIn et votre CV en y ajoutant vos expériences et qualifications liées à la formation.

Au cours de la première année suivant la fin de votre programme, vous devez être en mesure de prouver que vous avez postulé à un minimum de 50 offres d'emploi différentes.

Pour chaque poste vacant, vous devez être en mesure de démontrer les éléments suivants :

- Vous remplissez les conditions minimales requises pour le poste, telles qu'elles sont décrites dans l'offre d'emploi
- Vous avez postulé à l'offre d'emploi dans les délais spécifiés
- Vous avez fourni tous les documents demandés dans les délais impartis
- Vous avez répondu à tous les emails de l'employeur dans les 24 heures
- Vous avez participé à tous les entretiens ou réunions demandés.

Par ailleurs, de nombreux employeurs n'examineront pas les candidatures qui impliquent une expatriation ou des attentes salariales déraisonnables.

Par conséquent, si les offres d'emploi sont à plus de 80km de votre domicile, vous devez être prêt à déménager à vos frais à condition que le poste proposé indique clairement qu'il prend en compte les candidats internationaux. La fourchette de salaire peut être quelconque, quelles

que soient vos attentes. Pour tous les postes vacants pour lesquels vous n'avez pas été retenu, vous devez également contacter l'employeur et demander un retour d'information sur les raisons de votre échec et faire des efforts raisonnables pour rectifier les lacunes dans la mesure du possible.

Nous nous réservons le droit de demander toute preuve écrite de votre communication et de votre interaction avec les employeurs potentiels. Nous nous réservons également le droit de contacter tout employeur potentiel concernant votre recherche d'emploi. Pour pouvoir bénéficier de cette garantie, vous devez autoriser les employeurs potentiels à communiquer avec nous au sujet de votre demande d'emploi lorsque nous vous le demandons.

L'organisme de formation sera le seul décisionnaire sur votre éligibilité à un remboursement au titre de cette garantie. Si vous êtes admissible à un remboursement, vous recevrez les fonds 90 jours après l'acceptation de votre dossier.